



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 139-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.190

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)
Dunning (Biel/Bienne, PS)
Walpoth (Bern, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Eviter un cercle vicieux

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour :

1. couvrir les 20 pour cent de revenus qui ne sont pas pris en charge par le chômage partiel pour les personnes à bas et moyens revenus (jusqu'à un revenu annuel net de 65 000 francs), lorsque les entreprises ne peuvent pas le faire. Cette compensation est valable pendant 18 mois au moins ;
2. étendre le chômage partiel à 18 mois ;
3. constituer un groupe de travail avec des représentants et représentantes d'organisations humanitaires dans le but d'élaborer des mesures visant à améliorer la situation des ménages à faibles revenus ;
4. recenser et présenter le chômage dû à la pandémie de coronavirus de manière spécifique dans les statistiques.

Développement :

Les fermetures d'entreprises et les interdictions de manifestations ordonnées par la Confédération pour lutter contre la pandémie de coronavirus ont des répercussions sur l'économie et la population. Ainsi, à la date du 14 avril, le canton de Berne avait approuvé les annonces de chômage partiel de 13 400 entreprises concernant 150 000 personnes environ. 2500 autres demandes en cours de traitement seront validées ces prochains jours. En 2020, le nombre d'emplois faiblement rémunérés est par ailleurs passé à 353 000 dans l'ensemble du pays (contre 329 000 en 2016). Dans les faits, le salaire des personnes correspondant aux 10 pour cent de la population les moins bien rémunérés a diminué de 1,7 pour cent.

La pandémie de coronavirus touche particulièrement les personnes à faibles revenus. En effet, ce sont les branches connaissant des salaires bas (p. ex. hôtellerie-restauration ou culture) qui ont enregistré le plus de chômage partiel et de chômage. Les pertes de revenus qui y sont liées, allant de 20 à 30 pour cent du salaire, sont difficilement supportables pour les personnes concernées. Pour ces dernières, la situation actuelle est très pesante, car elles craignent de perdre leur emploi et s'inquiètent pour leur avenir financier. Elles risquent de devoir recourir à l'aide sociale en raison de leurs pertes de revenus. Cette spirale négative doit impérativement être évitée. Couvrir les 20 pour cent de revenus manquants constitue une solution pragmatique pour éviter le recours à l'aide sociale ou, au moins, le retarder. Cette mesure aiderait les familles concernées et permettrait d'empêcher qu'elles soient stigmatisées parce qu'elles bénéficient de l'aide sociale. Elle déchargerait les services sociaux, qui devraient sinon ouvrir beaucoup de nouveaux dossiers pour des ménages qui n'avaient jusqu'alors pas besoin d'aide. Il ne faut pas non plus oublier qu'elle aurait un effet positif sur le pouvoir d'achat et le maintien des emplois. Cette compensation est nécessaire pendant au moins 18 mois, car l'économie ne va pas se remettre rapidement de la crise et que nul ne sait si les personnes concernées pourront reprendre leur activité d'origine. Ce long délai donne ainsi une grande marge de manœuvre aux personnes concernées si elles doivent se réorganiser.

Par ailleurs, les mesures visant à lutter contre les conséquences de la pandémie ont entraîné une hausse du chômage ces derniers mois. En avril 2020, le nombre de chômeurs et de chômeuses a ainsi augmenté dans le canton de Berne pour s'établir à 14 509 (+ 1860 personnes). La hausse la plus marquée a été relevée en mars dans l'hôtellerie-restauration (+ 515 personnes), suivie du commerce de détail, du secteur de l'automobile et des réparations (+ 227 personnes) et d'autres branches (+ 211 personnes). Par conséquent, le nombre de personnes à faibles revenus qui ont perdu leur emploi est supérieur à la moyenne. Il est plus que jamais nécessaire de fournir des prestations transitoires, car le chômage augmente aussi de manière disproportionnée chez les 55 à 64 ans.

De nombreux ménages ont besoin de telles mesures de soutien temporaires. Celles-ci nous permettraient d'éviter de futurs coûts supplémentaires et peuvent être mises en œuvre de façon simple et pragmatique. Par ailleurs, un groupe de travail doit être créé pour optimiser la coordination des problèmes, et les relevés statistiques doivent permettre de tirer des conclusions sur les conséquences des mesures engagées.

Motivation de l'urgence : La situation actuelle nécessite une action rapide.

Destinataires

– Grand Conseil